

TRANSACTION	
PRIX DE VENTE	HONORAIRES D'AGENCE TTC* Partagés entre le vendeur et l'acquéreur
Jusqu'à 110 000 €	Forfaitaire à 3750€ chacun
De 110 001 € à 180 000 €	3,00% chacun
De 180 001 € à 360 000 €	2,50% chacun
De 360 001 € à 990 000 €	2,00% chacun
Au-delà de 990 001 €	1,75% chacun
PRIX DE VENTE	HONORAIRES D'AGENCE TTC° Charge vendeur ou acquéreur
Jusqu'à 110 000 €	Forfaitaire à 7500€
De 110 001 € à 180 000 €	6,00%
De 180 001 € à 360 000 €	5,00%
De 360 001 € à 990 000 €	4,00%
Au-delà de 990 001 €	3,50%
HONORAIRES DE VENTE MANDAT DE RECHERCHE	
PRIX DE VENTE	HONORAIRES D'AGENCE TTC Charge acquéreur
Jusqu'à 180 000 €	10% avec un minimum de 7500€
De 180 001 € à 450 000 €	7%
De 450 001 € à 850 000 €	6%
A partir de 850 001 €	5%

*Règle principale de l'agence

°Cas exceptionnels : succession, indivision, ventes professionnelles, sur demande pour uniformiser.

MONTANT TTC (TVA à 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée. Ces honoraires comprennent l'estimation, le reportage photo, la commercialisation du bien, l'accompagnement, la constitution d'un dossier de vente pour le compromis ainsi que le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte définitif. Pour toute transaction immobilière résidentielle.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial